



Berne, 1.7.2014

Information

Formulaire Prouration pour les certificats de circulation des marchandises, dès à présent aussi valable pour l'EUR.1 CN

L'AFD met à disposition un modèle de prouration pour la demande d'un certificat de circulation des marchandises (CCM). Ce modèle comprend toutes les données nécessaires à la demande d'un CCM. Dès à présent aussi valable pour le CCM EUR.1 CN selon l'accord de libre-échange avec la Chine.

En principe, un CCM doit être demandé par l'exportateur. L'exportateur peut cependant charger un représentant (p. ex. une maison d'expédition), de demander un CCM en son nom. Dans ce cas également, la responsabilité quant à l'exactitude du CCM incombe à l'exportateur.

L'AFD met à disposition un formulaire garantissant que toutes les informations requises pour la demande d'un CCM y figurent. Des procurations se présentant de manière différente encore peuvent être utilisées, pour autant que toutes les données nécessaires à la demande d'un CCM y soient reprises.

A noter que lors de l'ouverture du formulaire, il faut choisir le formulaire désiré (EUR.1/EUR-MED/EUR.1 CN). Ainsi, toutes les rubriques pertinentes pour le formulaire sélectionné seront affichées automatiquement.

[Formulaire Prouration pour le certificat de circulation des marchandises](#)